

Rostrenen, le 15 juin 2022

L'École de Musique, Danse et Théâtre du Kreiz Breizh recherche pour sa rentrée de septembre 2022 un enseignant (H/F) en CDI à temps non complet dans les disciplines suivantes :

HARPE CELTIQUE

Entre 3 et 5 heures hebdomadaires.

Descriptif de l'emploi : Enseignement dans une école de musique, danse et théâtre associative intercommunale conventionnée avec la Communauté de Communes, le Département et la Philharmonie de Paris ; 5 sites d'enseignement, 650 élèves, 40 enseignants.

Le projet d'établissement prévoit un cheminement vers un classement CRI, développe actuellement un parcours de formation à l'orchestre (présence d'un dispositif DÉMOS et d'un orchestre avancé en lien avec la Philharmonie de Paris) et prévoit le développement de son Département Musiques Traditionnelles.

Profil demandé :

- DE/CA, DEM/DNSPM et expérience de l'enseignement artistique,
- Capacité à encadrer des ensembles de pratiques collectives et à construire des séances de pédagogie individuelle comme collective, à construire et mener des projets en lien avec son activité, seul ou en équipe,
- Qualités de dialogue, d'écoute et capacité à travailler en équipe indispensables.

Missions :

- Enseignement de la harpe celtique en cours individuels ou collectifs à des élèves de 1^{er}, 2nd cycle, parcours personnalisé et/ou menant vers une pratique amateur autonome ou poursuivie,
- Participer activement au développement du Département Musiques Traditionnelles, qui organise différents projets réguliers et propose comme enseignement en plus de la harpe celtique : chant traditionnel en breton (kan ha diskann, chant à danser), accordéons diatonique et chromatique, biniou, bombarde, clarinette (treujenn gaol), cornemuse écossaise et smallpipes, violon (répertoires bretons et des aires celtiques), culture musicale traditionnelle, chants rroms et des balkans,
- Participer aux projets de l'école de manière plus transversale (liens possibles avec les harpistes jouant dans l'orchestre, avec les secteurs musiques actuelles, avec les Départements Danse et Théâtre) ainsi qu'à la réflexion pédagogique.

Rémunération :

Selon Convention Collective ECLAT (ex-animation) et prime différentielle variable selon diplômes et ancienneté (expérience en école territoriale ou secteur associatif prise en compte).

Candidature à (CV et lettre de motivation) : Mr le Directeur, École de Musique, Danse et Théâtre du Kreiz Breizh, 6 rue Abbé Gibert, 22 110 ROSTRENEN - f.gandubert@emdtkb.org

Début du contrat : septembre 2022

